

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 DECEMBRE 2021

DEL-2021-235

L'An deux mille vingt et un, le neuf décembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 2/12/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, MATHIAN, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, FORSTER, GUILLON, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LACHAT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 17**

**Représentés par mandat : 0**

---

**Objet : NUMERIQUE - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE SCOLAIRE ET COMMUNAL  
- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'EDUCATION NATIONALE**

**Exposé du Président,**

Le SYANE prépare le lancement de son service d'accompagnement au numérique scolaire et communal basé sur l'association d'un conseil numérique de proximité et la mise en place d'un groupement de commande spécifique en la matière.

Pour le sujet plus spécifique du numérique scolaire, le SYANE s'est rapproché de la Direction Nationale des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Savoie (DSDEN74) afin d'échanger sur l'opportunité de travailler ensemble et de maximiser l'efficacité du dispositif élaboré par le SYANE.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre le SYANE et la DSDEN74, et il est apparu souhaitable de poursuivre ce travail dans la durée. C'est la raison pour laquelle les deux parties ont travaillé à la rédaction d'une convention de partenariat dont les caractéristiques principales sont les suivantes :


- L'objet de la convention est de formaliser :
  - La volonté du SYANE et de la DSDEN74 de travailler ensemble afin de maximiser l'efficacité, en matière de numérique scolaire, du service d'accompagnement au numérique scolaire et communal du SYANE, au bénéfice des communes adhérentes du Syndicat et des équipes enseignantes du premier degré de l'Éducation Nationale, et donc des élèves,

- Les modalités de coopération entre le SYANE et la DSDEN74 pour cela.
- La coopération porte principalement sur :
  - L'identification et la définition des matériels et services les plus adaptés aux besoins numériques éducatifs,
  - Un échange continu sur les bonnes pratiques, les problématiques et les actions de formation,
  - L'accompagnement et le développement de dynamique en matière de numérique scolaire,
  - L'identification des problèmes de débits et la recherche de solutions,
- Le SYANE agit dans le seul cadre des prérogatives dévolues aux collectivités en matière scolaire, en lien avec la mise en œuvre et la maintenance des équipements. Le SYANE accompagne et aide les communes adhérentes à faire ce qu'elles doivent déjà faire dans le cadre de la répartition de la compétence scolaire entre l'Education Nationale et les collectivités. Le SYANE ne s'immisce aucunement dans les prérogatives de l'Éducation Nationale.
- Le fonctionnement du partenariat s'articule autour d'un comité de pilotage de la convention, et d'un comité de suivi plus opérationnel.
- La convention est signée pour une durée de 4 ans.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le principe du partenariat proposé,
2. autoriser le Président à signer la convention de partenariat proposée.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

